

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00358
Numéro SIREN : 895 027 001
Nom ou dénomination : 2BTP

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt 1363

Désignation de l'entreprise <u>2BTP</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE LAS BOUZIGUES 34290 ALIGNAN-DU-VENT</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										8	9	5	0	2	7	0	0	1	0	0	0	1	8		
8	9	5	0	2	7	0	0	1	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1, 0</u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>															
ACTIF																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *				028	187 430	030	39 522			147 908														
	Immobilisations financières * (1)				040		042																		
Total I (5)					044	187 430	048	39 522			147 908														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	1 692	074					1 692														
	Valeurs mobilières de placement				080		082																		
	Disponibilités				084	46 509	086				46 509														
Charges constatées d'avance *				092		094																			
Total II					096	48 201	098				48 201														
Total général (I+II)					110	235 632	112	39 522			196 110														
PASSIF																									
										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				2 000														
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126				200														
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)						131				29 674														
	Report à nouveau						134																		
	Résultat de l'exercice						136				23 842														
	Provisions réglementées						140																		
Total I							142				55 716														
Provisions pour risques et charges							Total II	154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				30 065														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				13 559														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	96 716			96 769														
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III							176				140 394														
Total général (I + II + III)							180				196 110														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			71 951															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			2 500															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BAGAN

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2BTP		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	215	217	214	242 500	
								dont export et livraisons intracommunautaires
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	6	
Total des produits d'exploitation hors TVA (D)						232	242 506	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	44 814	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	124 691	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 138	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	300	
	Dotations aux amortissements *					254	32 332	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	262			
Total des charges d'exploitation (I1)						264	203 275	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	39 230	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294	325	
Produits exceptionnels (IV)						290	2 500	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	13 356	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 208	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	23 842	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23 842	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 208			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpies-ctis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 dixies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 dixies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	28 050	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	28 050	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	16 400	444		446	16 400				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	137 725	462	55 551	464	22 246	466	171 030				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	137 725	492	71 951	494	22 246	496	187 430				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 491	534		536	1 491				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	16 081	552	30 841	554	8 890	556	38 031				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	16 081	572	32 332	574	8 890	576	39 522				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		Matériel de trans											
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	22 246	8 890	13 356	2 500	(10 856)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	22 246	580	8 890	582	13 356	584	2 500	586	(10 856)	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590		583	594	595	
TOTAL								596	(10 856)	585	597	599	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2BTP					Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381				
		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380				
		dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374				
					47 596				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378				
					27 888				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2BTP

S.A.S. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 13 RUE LAS BOUZIGUES

34290 ALIGNAN-DU-VENT

R.C.S : 895027001

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01/03/2023 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de 23 841,81 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 23 841,81 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration

BAGAN

2BTP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 13 RUE LAS BOUZIGUES

34290 ALIGNAN-DU-VENT

R.C.S : 895027001

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 01/03/2023**

Le 01/03/2023,
à 7H30,

Les associés de la société **2BTP**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un **bénéfice de 23 841,81 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice de 23 841,81 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **23 841,81 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 23 841,81 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

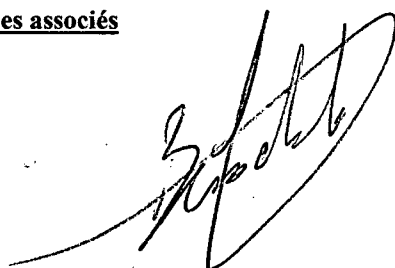
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président et les associés

BAGAN



2BTP

S.A.S. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 13 RUE LAS BOUZIGUES
34290 ALIGNAN-DU-VENT
R.C.S : 895027001

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **242 500,00** Euros contre **138 922,50** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **203 275,46** Euros pour l'exercice, contre **98 349,66** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **124 690,85** Euros au 31/12/2022 contre **44 202,32** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 138,17** Euros au 31/12/2022 contre **1 767,28** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **32 331,73** Euros au 31/12/2022 contre **17 247,39** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-325,12** Euros, contre **-64,75** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-10 855,56** Euros au 31/12/2022, contre **-4 833,33** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **23 841,81** Euros contre un bénéfice de **29 874,25** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :**A l'actif:**

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **187 430,48** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **39 522,04** Euros, soit un montant net de **147 908,44** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **121 644,28** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **48 201,40** Euros, contre **71 448,58** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **55 716,06** Euros, contre **31 874,25** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **140 393,78** Euros contre **161 218,61** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **242 505,95** Euros au 31/12/2022, contre **138 922,99** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **39 230,49** Euros, contre **40 573,33** Euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice** de **23 841,81** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de **23 841,81** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ALIGNAN-DU-VENT

Le 14/02/2023

Le Président

BAGAN